



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 3/2017

**Objet : Chemisage d'un collecteur d'eau grise traversant la zone de protection S3
du puit de pompage de la *Golisse***

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Un collecteur d'eau claire traverse la zone S3 de protection des eaux du puit de pompage de la *Golisse*. Ce collecteur en tuyau ciment a très peu de pente et se trouve relativement proche de la surface du terrain naturel.

Un contrôle par caméra révèle qu'il est en bon état, mais qu'il présente des défauts d'étanchéité aux jointures. De plus, les derniers mètres en bordure de zone S3 sont en mauvais état.

Ce tuyau récupère les eaux d'un déversoir d'orages sur un collecteur d'eaux usées situé à proximité de la Manufacture Jaeger Lecoultre. Pouvant donc contenir des eaux usées lors de fortes précipitations, nous avons la responsabilité de garantir son étanchéité sur la traversée de la zone S3 de protection du puit de pompage de la *Golisse*.

Description du projet

Les sections de tuyau en ciment de ce collecteur étant en bon état sur la majeure partie du tronçon et la pente d'écoulement respectée, la Municipalité vous propose de le conserver et de l'étanchéifier en le chemisant. Les 28 derniers mètres seront quant à eux remplacés, étant trop abîmés pour être conservés. La chambre de visite, située à l'angle sud du secteur S2 est en mauvais état et doit être remplacée. Nous profiterons également d'ajouter une dizaine de mètres de conduite afin de sortir de la zone S3. Ce collecteur se jette ensuite dans un ruisseau rejoignant le lac.



Coûts et financement

Les coûts de ces travaux sont décrits dans le tableau ci-dessous. Ils ont été estimés par le bureau technique communal sur la base d'offres d'entreprises.

- Chemisage sur 212m du collecteur existant	CHF	57'000.00
- Remplacement du collecteur sur 28m	CHF	24'000.00
- Ajout de 10m de nouveau collecteur	CHF	9'000.00
- Remplacement d'une chambre de visite	CHF	5'000.00
- Honoraires d'ingénieur	CHF	15'000.00
- Divers imprévus	CHF	<u>16'850.00</u>
MONTANT TOTAL DU DEVIS HT	CHF	126'850.00
TVA (8%)	CHF	10'150.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC	CHF	<u><u>137'000.00</u></u>

Financement

Ces travaux n'étaient pas prévus au plan d'investissements. Ils sont cependant rendus nécessaires compte tenu des écoulements constatés et afin de garantir la

sécurité de l'approvisionnement en eau potable en provenance de la *Golisse*. Le financement sera assuré par les liquidités courantes, et si nécessaire, par un emprunt global avec d'autres investissements. Les dépenses seront comptabilisées à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et l'amortissement se fera en 15 ans, par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

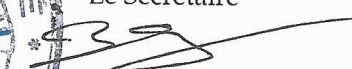
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 3/2017

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection d'un collecteur d'eau grise traversant la zone de protection S3 du puit de pompage de la *Golisse* ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 137'000.00 ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.34 et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement compte 460.3311.24 ;
4. autorise la Municipalité d'emprunter si nécessaire, la somme de CHF 137'000.00, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil Communal en date du 17 octobre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
 
Stives MORAND Marc-André BURDET



Délégués municipaux :
- M. Laurent Reymondin
- M. Olivier Baudat

Autres délégués :
- Maud Dutel, Bureau technique communal